

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I-5<sup>e</sup>/07  
Séance du 14 DEC. 2007

### AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE HAUTE ALSACE (SEMHA)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 1522-4 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux modifications de capital des SEM,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU le rapport de la 5<sup>ème</sup> Commission n° 2006/ III-5<sup>e</sup>/12 du 23 juin 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Administration générale en date du 22 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de participer à l'augmentation de capital de la SEMHA (société d'Economie Mixte de Haute Alsace).
- ❖ Décide d'inscrire la somme de 1.6 M€ (un million six cents mille Euros) au budget 2008, chapitre 26, article 261, fonction 01, enveloppe 97973.
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toutes les décisions utiles et destinées à concourir à la bonne exécution de cette opération (accord pour les changements de valeur nominale des actions, attribution éventuelle d'avances ayant pour objet de faciliter le succès financier de cette opération ...)

Monsieur Eric STRAUMANN ne participe pas au vote, en sa qualité de Président de la SEMHA.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions